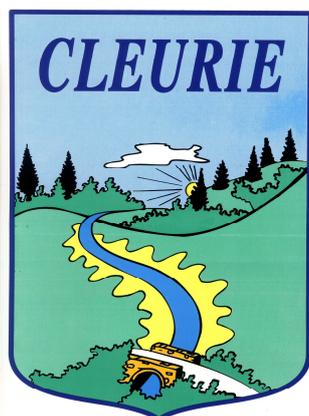


Fresque réalisée par les enfants du périscolaire dans le cadre de la Semaine du Paysage



Sommaire :

Edito du Maire	1
Numéro 100	2
Mots des Adjointes	2 à 4
Résumés Conseils Municipaux	4 & 5
Personnel municipal	6
Assistants Maternels	6 & 7
Personnel municipal	8
Etat-Civil	8 & 9
Vie communale	10
Vie scolaire	11
Infos diverses	12



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Le pacte de stabilité fiscale maintenu pour 2021.

Au moment du vote du budget 2021 et en même temps celui des taux d'imposition, les élus - à l'unanimité - ont reconduit le principe de la stabilité fiscale malgré la baisse des recettes de fonctionnement liée à la crise sanitaire dans notre forêt communale : beaucoup d'épicéas scolytés, de sapins secs ... vendus à vil prix.

En clair, pour le calcul de vos impôts locaux, on multiplie la base (déterminée par les services fiscaux) par le taux (voté en conseil municipal). La stabilité des taux commune / communauté de communes, comme les années précédentes, a été actée par l'ensemble du conseil municipal

A la lecture de votre avis d'imposition, vous découvrirez que le taux du foncier bâti a augmenté de plus de 25 % - c'est ce que les foyers fiscaux payaient au Département ... mais c'était avant ! - c'est précisément la fraction qui compense la « suppression » de la taxe d'habitation qui ne doit pas entraîner de perte de revenus fiscaux pour la commune.

Pour faire simple : des taux qui varient globalement mais aucune augmentation pour les contribuables malgré une conjoncture particulièrement difficile pour nos finances publiques.

Autre sujet qui accapare pleinement vos élus : la scission de la communauté de communes des Hautes Vosges.

Il y aura la création de deux entités dès le 1^{er} janvier 2022 : la communauté de communes des Hautes Vosges composée de 14 communes (de Tendon à La Bresse ... en passant par Cleurie) dont le siège se trouvera à Cornimont et la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges qui siègera à Gérardmer.

Le rapport d'incidences ... premier en France - mais doit-on s'en réjouir ? - a été voté à l'unanimité avec notamment les projets de statuts, les compétences qu'elles soient obligatoires, supplémentaires ou facultatives jugées d'intérêt communautaire pour chaque territoire.

Un document qui traite de la répartition des actifs, des biens, et des emprunts... mais aussi du personnel... le tout, faut-il le dire dans une ambiance constructive et sereine.

Le dossier est dans les mains de Monsieur le Préfet qui demandera aux communes de se prononcer et de se positionner dans les 3 mois.

Dans l'immédiat et à l'approche de la période estivale propice aux vacances, je vous souhaite un excellent été... à Cleurie ou ailleurs.

La crise sanitaire « COVID » n'est pas encore terminée mais la possibilité peut-être encore éphémère de nous retrouver doit être appréciée à sa juste valeur.

Protégez -vous et protégez les autres !

Avec mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire,

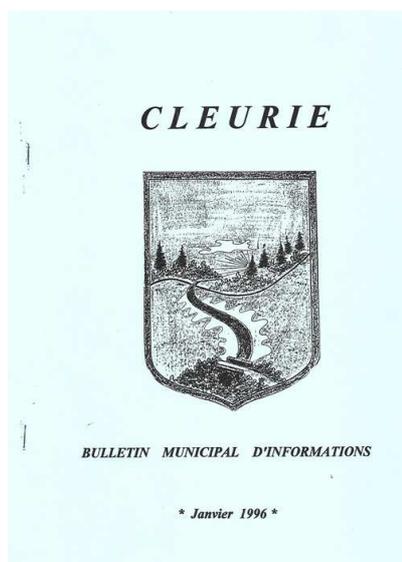
Patrick LAGARDE

Juillet 2021

Villes et Villages
Fleuris

LABEL DE QUALITÉ DE VIE

N° 100



Ce feuillet porte le numéro 100 !

Depuis la nouvelle numérotation des bulletins et feuillets confondus qui a commencé en Janvier 1996, 100 numéros ont été élaborés.

Dans ce premier numéro, on retrouve, comme aujourd'hui, les résumés des délibérations du Conseil Municipal (comme celle qui concerne l'acquisition de la saleuse de l'Unimog fin 1995), des articles de différentes associations qui œuvrent sur la commune et les actes d'Etat-Civil.

Une petite remarque... En Mars 1995, le petit Romain Géhin poussa son premier cri, et figurait sur le feuillet, et sur celui-ci, on retrouve à nouveau Romain qui est devenu le papa d'un petit...

La présentation a beaucoup évolué, pas de photos, quelques illustrations.

Si vous désirez consulter ce premier numéro, il est en ligne sur le site Cleurie.com.

Le mot des Adjointes

Le point sur les nouvelles compétences du SDANC.

Lors de sa séance du 23 juin 2020 le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Cleurie pour les compétences à la carte du SDANC.

N°1 compétence réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

N°2 Compétence entretien des installations d'ANC.

Pour la compétence Réhabilitation.

Cela concerne les installations d'ANC déclarées non conformes avec une obligation de travaux dans un délai de 4 ans ou dans les meilleurs délais. (Dans tous les cas, il est préférable de contacter préalablement le SDANC afin de vérifier si votre installation est éligible).

Dans ces cas-là, l'usager réalise une étude pédologique, fait valider son dossier par le SDANC, avec signature d'une convention entre les deux parties.

Demande de subvention du SDANC auprès Conseil Départemental (2 par an, juin et décembre, car regroupement de conventions signées).

Accord de la subvention, départ des travaux. Assistance technique du SDANC, il gère l'ensemble des démarches.

L'opération est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du particulier. Celui-ci choisit ses entreprises et les paie.

Le SDANC assure l'opération, sollicite la subvention pour le compte du particulier et lui reverse après les travaux.

La redevance frais de gestion due par l'usager est de 96 euros TTC.

La cotisation annuelle de la commune est de 35 euros TTC.

La subvention du CD88 est de 2500 euros TTC

Pour la compétence entretien.

Le propriétaire est responsable de son entretien.

Le SDANC propose aux usagers de bénéficier de tarifs avantageux concernant les principales opérations d'entretien des dispositifs d'ANC.

Dans tous les cas de figure, l'usager est libre de prendre le vidangeur de son choix sans passer par le SDANC. Idem pour la maintenance, mais son coût pourra être supérieur au coût du prestataire retenu.

La cotisation annuelle de la commune est de 20 euros TTC.

Cette compétence comprend deux prestations

- La vidange.

Le SDANC a un rôle de facilitateur et, à votre demande, vous met en relation avec les vidangeurs engagés dans la charte qualité du SDANC.

- La maintenance concerne les micros stations et les filtres compacts.

Le SDANC a retenu après appel d'offres un prestataire pour l'ensemble du territoire **avec des tarifs avantageux.**

La fréquence de réalisation de la maintenance est annuelle. Le prestataire réalise la maintenance et la facture au SDANC qui refacture à l'usager avec les frais de gestion.

Le SDANC refacture la prestation de maintenance à l'usager ainsi qu'une redevance frais de gestion de 12 euros.

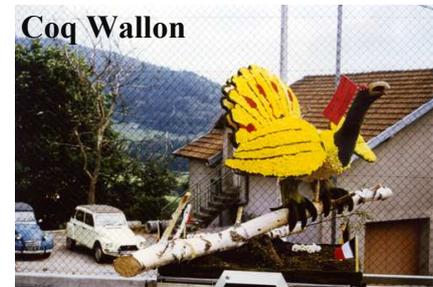
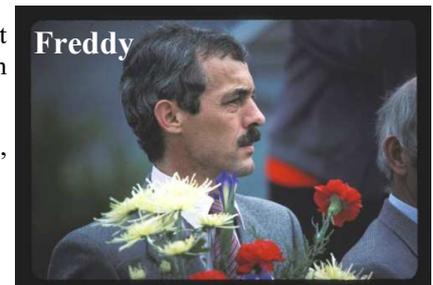


Nous avons appris récemment le décès de Monsieur Alfred LEONARD plus connu sous le nom de Freddy, bourgmestre de la commune de Ferrières en Belgique de 1977 à 1992.

En 1974, à Xhoris (Belgique), les communes de Xhoris et Cleurie se sont jumelées sous l'initiative des maire et bourgmestre de l'époque : M. Michel THOUVENIN de Cleurie et M. René PASQUASY de Xhoris. En retour, les Xhorisiens étaient attendus en avril 1976, à Cleurie devant une porte symbolique décorée de jonquilles, pour la remise des clés de la commune. En 1977, Xhoris a fusionné avec la commune voisine Ferrières, et Freddy LEONARD a pris la tête de cette nouvelle entité. Son fils Frédéric en est depuis 2012, le bourgmestre.

En 1984, ont eu lieu sur Cleurie, la dernière fête de jumelage avec nos amis belges et la dernière visite officielle de Freddy : Souvenirs émouvants et nostalgiques pour bon nombre de vieilles familles cleurisiennes.

Marie Helen CLAUDE,



Remise des clés



Discours de Freddy et Michel

Résultats des élections

Départementales

Régionales

	1er Tour		2ème tour	
Inscrits :	578		579	
Votants	246	42.56%	243	41.97%
Blancs	11	4.47%	19	7.82%
Nuls	11	4.47%	6	2.47%
Exprimés	224	38.75%	218	37.65%
Ont obtenu				
Jankowski Vannson	140	62.50%	169	77.52%
Cholez MougeneI	44	19.64%		
Fresse Patris	40	17.86%	49	22.48%

	1er Tour		2ème tour	
Inscrits :	578		579	
Votants	246	42.56%	243	41.97%
Blancs	5	2.03%	4	1.65%
Nuls	13	5.28%	9	3.70%
Exprimés	228	39.45%	230	39.72%
Ont obtenu				
Filippetti	19	8.33%		
Klinkert	16	7.02%	13	5.65%
Fève	9	3.95%		
Philippot	16	7.02%		
Jacobelli	42	18.42%	57	24.78%
Meyer	2	0.88%		
Tyane	0	0.00%		
Rottner	94	41.23%	122	53.04%
Romani	30	13.16%	38	16.52%





Attention danger !

Après les grosses périodes de pluie qui se sont abattues en fin de printemps, depuis quelques semaines le soleil a fait son retour pour le bonheur de nombre d'entre nous.

Si la chaleur et la sécheresse devaient sévir comme malheureusement les années passées, la moitié nord de la France en général et le massif des Vosges en particulier doivent se préparer à un danger qui guette et qui jusqu'alors ne nous inquiétait guère :

Les incendies de forêts.

Le dérèglement climatique nous force à accepter et à nous adapter face à une météo différente de celle que nous connaissons lors des décennies précédentes. Avec une saison estivale beaucoup plus chaude et sèche qu'autrefois, les feux de forêts ne sont plus l'apanage des régions méditerranéennes.

C'est pourquoi, afin de palier à cet éventuel risque, le Département des Vosges accueille sur l'aéroport d'Epinal-Mirecourt depuis ce printemps un avion bombardier d'eau qui est capable d'embarquer 10 000 l d'eau et pourra intervenir le cas échéant sur 18 départements du nord-est de la France ainsi que sur les limites frontalières.

Mais si nous ne voulons pas voir nos montagnes se transformer en un brasier ingérable, il en va également du civisme de tous pour maîtriser au mieux le risque lié à nos pratiques.

Faut-il rappeler que les feux de camp et barbecue sont interdits en forêt ?

Le brûlage des résidus de coupes de bois est également proscrit. Bien entendu les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés dans la nature.

En respectant ces quelques consignes de bon sens, le risque s'éloigne et nous pourrions ainsi continuer d'admirer et profiter de notre vert paysage.



Jean Christophe CURIEN,

Résumés des séances du Conseil Municipal

Séance du 08 Février 2021

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : présentation du rapport annuel d'activités du SDEV sur l'exercice 2019 (tenu à disposition en Mairie)

Convention ALSH entre la commune de Cleurie et la commune de Saulxures sur Moselotte : une convention portant sur l'organisation et l'animation des activités extrascolaires pour l'année 2021 est signée entre les deux communes.

Convention de mise à disposition de personnel entre les communes de Cleurie et Le Syndicat, dans le cadre de l'ALSH : une garderie d'attente est mise en place, la commune de Cleurie assurera la garde des enfants tandis que celle de Le Syndicat assurera le transport vers Saulxures sur Moselotte.

Autorisation d'engagement dans le dispositif du service civique au sein de la collectivité : le dispositif de service civique au sein de la collectivité sera mis en place à compter du 01 septembre 2021 pour une mission d'éducation et intervention auprès des enfants de 3 à 10 ans.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection de la voirie du Pré Vixot.

Transport ALSH – conditions tarifaires : la commune de Cleurie participera aux frais de transport au prorata des enfants de la commune. Une participation symbolique sera demandée aux parents (1 euro par jour).

Séance du 15 Mars 2021

Etat d'assiette des coupes 2021 en forêt communale : la commune demande à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 dans les parcelles 15 et 17

Programme d'actions proposé par l'ONF en forêt communale pour 2021 : la commune prévoit de réaliser des travaux sylvicoles dans les parcelles 4 et 8, et d'entretien de réseau de déserte.

SIVUIS - participation financière de la commune pour 2021 : la participation pour l'année 2021 sera prise en charge par le budget communal.

Séance du 12 Avril 2021

Vente de bois en forêt communale non soumise : le Conseil Municipal accepte la vente de trois propositions d'achat de bois dans des parcelles non soumises au régime forestier.

Communauté de Communes des Hautes Vosges : prise de compétence « mobilité » : à compter du 01 juillet 2021

Société publique locale SPL-XDEMAT : le rapport du conseil d'administration pour 2019 est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote de la subvention communale 2021 pour le CCAS : une subvention de 3 000,00 euros est allouée au CCAS de la commune.

Résumés des séances du Conseil Municipal - suite...

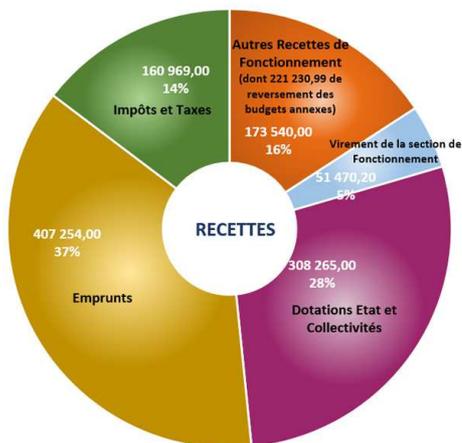
Approbation des comptes de gestion 2020 des budgets EAU, FORET, COMMUNE et LOTISSEMENT.

Affectation des résultats

Vote des taux d'imposition 2021 : une hausse des taux de 3% est votée par le Conseil Municipal

Vote des contributions aux organismes de regroupement 2021.

Vote des participations aux structures intercommunales 2021.



Vote des budgets :

COMMUNE :

Fonctionnement : 517 394.13

Investissement : 584 103.15

FORET :

Fonctionnement : 53 908.85

Investissement : 56 567.59

EAU :

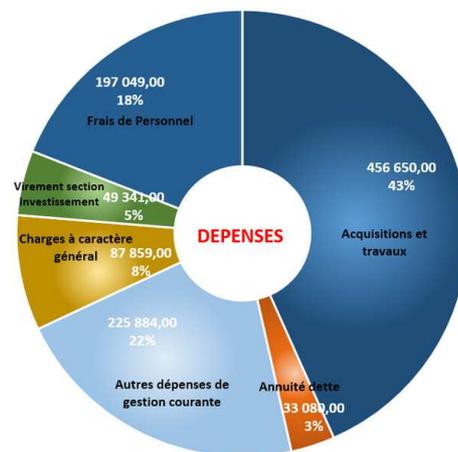
Fonctionnement : 92 159.92

Investissement : 73 759.52

LOTISSEMENT :

Fonctionnement : 225 211.09

Investissement : 77 963.09



Reversement de l'excédent du budget annexe Forêt au budget Principal : l'excédent de 23 185.42 euros du budget Forêt sera reversé au budget Principal.

Séance du 10 Mai 2021

Espaces naturels sensibles : incorporation des biens sans maître dans le domaine communal : plusieurs parcelles situées au lieu-dit « Etang de l'Abîme » n'ont pas de propriétaire connu, toutes les procédures de recherche étant épuisées, la commune incorpore ces biens présumés sans maître dans le domaine communal

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales : une convention est signée entre la commune et les services fiscaux permettant à l'utilisateur de payer ses factures en ligne.

Projet éducatif territorial : évaluation et reconduction pour 3 ans (2021-2024)

Création d'un « espace sans tabac » : dans le cadre de la lutte contre le cancer, il sera créé aux abords de l'école, terrain de sports inclus

Séance du 14 Juin 2021

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : extension des réseaux électrique et téléphonique chemin des Bouxeux.

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : la commune de Cleurie n'adhère pas à la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques ».

Contrôle technique des points d'eau incendie : la vérification annuelle sera réalisée en régie.

Achat de dictionnaires aux élèves du CM2 quittant l'école de Cleurie.

Vente d'eau potable à la commune de Le Syndicat au prix de base de 0,74 € HT le m3.

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire : adoption du nouveau règlement applicable au 1er Septembre 2021.

Séance du 12 Juillet 2021

Vente de bois en forêt non soumise : un lot de bois coupé à l'Etang de l'Abîme a été vendu au tarif de 28 Euros la tonne

Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières : le Conseil Municipal approuve la motion de la Fédération demandant une véritable ambition de la politique forestière et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : ajout du domaine de la Transition Energétique

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif : demandes d'adhésion et de retrait

Racontez-nous votre métier

La commune de Cleurie mène actuellement une réflexion sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Dans ce contexte, la commission enfance et jeunesse a rencontré les assistants maternels de la commune et souhaite aujourd'hui les mettre en avant.

Nourrice, nounou, tata, tonton, ass mat, ainsi dénommés, leur profession est parfois peu valorisée et mal jugée, bien qu'elle soit essentielle.

Ce sont les premiers pour beaucoup, en dehors du cercle familial à voir grandir et à faire grandir les enfants de manière régulière.

Corinne, Martine et Marcel ont accepté de participer à une interview croisée pour nous faire découvrir leur métier et leur quotidien.

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Corinne, j'ai 48 ans, je suis mariée, maman de 4 enfants et mamy d'une petite fille.

Nous sommes Martine et Marcel, mariés et parents de 3 grands enfants.

Depuis combien de temps exercez-vous le métier d'assistant maternel ? Avez-vous exercé d'autres professions avant ?

Je suis assistante maternelle agréée depuis 26 ans, auparavant, j'ai fait 2 ans en tant qu'Atsem sur Cleurie et La Forge.

Je suis assistante maternelle agréée depuis 20 ans, j'ai exercé 2 autres métiers avant.

Marcel, mon mari, est assistant maternel seulement depuis 10 ans, et a occupé beaucoup d'autres emplois avant.

Comment et pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

J'ai choisi ce métier pour pouvoir élever mes enfants en même temps.

J'ai d'abord gardé les enfants des voisins pour rendre service et j'ai décidé de me reconverter et d'en faire mon métier.

Quelques années plus tard, Marcel

Combien d'enfants accueillez-vous ?

J'accueille 9 enfants. Ils ne sont pas tous présents au même moment.

Nous accueillons 4 enfants chacun. Ils sont donc 8 à la maison.



A quoi ressemble une journée type chez un assistant maternel ? Quelles sont les tâches quotidiennes dans votre métier ?



Il n'y a pas de journée type chez un assistant maternel car tous les jours se suivent mais ne ressemblent pas. Tout dépend des horaires des parents, des envies des enfants et surtout de leur âge.

La journée est généralement faite de jeux libres, d'activités manuelles, de motricité. Il y a aussi le temps des histoires, des comptines, des promenades, et il ne faut pas oublier le temps des repas et de siestes. Peuvent s'ajouter aussi les temps de trajets pour emmener les plus grands à l'école.

Nous effectuons les soins nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants (sommeil, alimentation, hygiène, sécurité, confort...).

Nous devons être attentifs à leur donner un environnement favorable au développement de bonnes habitudes de vie.

Nous avons aussi un rôle éducatif, nous devons stimuler l'éveil, le développement et l'apprentissage

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre métier ?

J'apprécie d'être entourée d'enfants et leur apporter mon savoir.

Nous aimons les voir grandir et évoluer chacun à leur rythme.

Quels sont les traits de caractères et les valeurs nécessaires et importants à l'exercice de votre métier ?

Patience, écoute, disponibilité, politesse sont des valeurs qui nous semblent essentielles et nécessaires pour travailler avec des enfants.

Il faut ajouter la discrétion également, car les enfants parlent beaucoup.

Parvenez-vous à échanger avec des collègues ? A quels moments ?

Les échanges se font lors de réunions, lors des animations au Relais d'Assistants Maternels, parfois à la sortie de l'école également.

Vous sentez-vous isolés ?

Pas spécialement.

Il y a toujours un temps de discussion pour les transmissions avec les parents.

Et lors des promenades, nous rencontrons toujours quelques voisins.

Comment définissez-vous votre relation avec les parents ?

Nous avons une relation de confiance réciproque. Nous accueillons un enfant et ses parents.

Il faut les accompagner pour passer le cap de la séparation et il faut bien transmettre les faits journaliers.

Nous devons rechercher une bonne cohérence éducative entre les différents milieux de vie de l'enfant.

Nous devons tisser des liens sur lesquels les enfants pourront aussi s'appuyer.



Votre métier a-t-il évolué ces différentes années ?

Le métier a forcément évolué, il y a plus d'administratif.

Il faut suivre et s'informer auprès du Relais Assistants Maternels ou de la PMI.

Qu'est-ce que vous aimeriez changer dans votre métier ?

Rien, nous avons un rôle essentiel et les enfants nous apportent tellement que nous oublions les petits désagréments

Quel est votre meilleur souvenir ?

Pour mes 44 ans ma famille m'a organisé un anniversaire surprise en présence de tous les enfants que j'ai gardés. Cette surprise qui m'a fait énormément plaisir.

J'ai célébré le mariage de la première fille que j'ai gardée. Quand je la croise aujourd'hui encore, elle me dit bonjour « nounou »

Passionnés par leur métier, même s'ils se sentent parfois peu reconnus et valorisés, Corinne, Martine et Marcel savent se remettre en cause, ont le sens de l'observation, sont à l'écoute des enfants et des parents.

Spécialistes de la petite enfance, ils exercent un vrai métier, un beau métier qui nécessite compétences et savoir-faire.

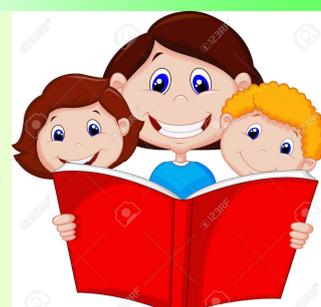
Tous les trois ont à cœur d'offrir le meilleur d'eux-mêmes à tous ces enfants gardés et espèrent susciter de nouvelles vocations.

Marie Helen CLAUDE

Boîte à livres



Installée depuis quelques jours contre le mur du bâtiment « distillerie », une boîte à livres, confectionnée par les enfants de la garderie périscolaire, est mise à disposition des habitants de notre commune pour y déposer les livres ou revues que vous avez lus, et pourront plaire à de nouveaux lecteurs.



Remise de médailles au Personnel Municipal



Cérémonie masquée... les sourires masqués... seuls les écrans ouverts avec les médailles témoignent de la solennité du moment. Souhaitons dans un avenir proche, sceller devant petit verre, cet évènement. Pour le photographe difficile de traduire l'émotion dans ces circonstances. Cette remise de médaille est le fruit du Travail, avec un grand T et la récompense d'avoir apporté sa pierre à l'édifice communal.

Félicitations à tous les récipiendaires : **Emmanuelle THIRIAT, Corinne MATHIEU, Maryline THOMAS** et **Jean-Claude GEGOUT**

Jérôme, notre nouvel employé municipal

Depuis le 1er Février dernier, Jérôme MOUGEL, natif de Cleurie et domicilié dans le quartier de Putières remplace le regretté Jean-Claude. Ce jeune homme courageux et volontaire prend à cœur de réaliser toutes les tâches lui incombant. De la tonte des espaces verts, l'entretien des chemins, des routes, des bâtiments, Jérôme, habitué à travailler en extérieur, saura mettre en valeur son savoir-faire au service de notre commune.

Bienvenue à Jérôme.



Enigme de la classe CP/CE1

Sur le patchwork géométrique (grillage de l'école)

Combien voyez-vous de carrés ?
Combien de triangles ?
Question bonus : plus ou moins de 25 rectangles ?



Réponse sur papier libre,

avec la date, le nom et l'adresse, à remettre dans la boîte aux lettres de l'école, avec récompense pour les 10 premières bonnes réponses.

Etat-Civil

Emy

Noé en compagnie de
maman et papa

Naissances



Emy GEHIN née à Remiremont le 29 Janvier 2021 de Romain GEHIN et Morgane VIARD, domiciliés 15 lotissement du Golleton

Noé MARCONOT MAIRE né à Epinal le 02 Mars 2021, de Vincent MARCONOT et Julie MAIRE, domiciliés 2bis lotissement des Feumeux

Bienvenue à ces bambins et félicitations aux parents.



Mariages



Bénédicte et Arnaud

12 juin 2021 :

Mariage de Bénédicte MARION et Arnaud VUILLEMIN, domiciliés à HADOL.

19 Juin 2021 :

Mariage de Aurore HATTON et Antoine HOUSSEMAND, domiciliés à GERARDMER.



Aurore et Antoine

Décès

Le 19 Janvier 2021 à Epinal, **Françoise DUCHENE née VUILLEMIN**, âgée de 63 ans, domiciliée 14 route de Saint-Amé

Le 16 Mars 2021 à Epinal, **Michel BALLAND**, âgé de 70 ans, domicilié 16 route de Julienrupt

Le 25 Mai à Epinal, **Jean-Claude GEGOUT**, âgé de 60 ans, domicilié 8 route des Combattants d'AFN

Jean-Claude s'en est allé...

Il avait fait valoir ses droits à la retraite, il y a seulement quelques mois, reçu sa médaille quelques semaines auparavant, et malheureusement, en ce moi de mai, **Jean-Claude GEGOUT** nous a quittés définitivement.

Papa de 4 enfants et papy de 7 petits-enfants, Jean-Claude avait commencé sa carrière professionnelle auprès de plusieurs entreprises des métiers du bâtiment. Ensuite, après avoir fait valoir ses compétences pendant plusieurs années à la SARL Bernard DEMANGE de Cleurie puis à la SARL Patrick BONNE de Saint-Nabord, il incorpora les services techniques de la Commune de Cleurie en 2008. Le 31 Décembre dernier, il quitta le monde du travail pour celui des retraités. Le 9 Avril au cours d'une cérémonie allégée pour raisons sanitaires, il reçut la médaille pour plus de 40 années d'activités professionnelles.

Le destin tragique ne lui aura laissé que trop peu de temps pour profiter des joies de sa nouvelle vie de retraité.

Communication numérique...

Panneau-Pocket



Depuis Novembre 2020, notre commune adhère au prestataire de communication numérique « Panneau-Pocket » qui permet d'envoyer, en temps réel, de courts messages d'information sur vos smartphone.

A ce jour, 141 personnes sont abonnées, soit près de la moitié des foyers Cleurisiens.

Une mise à jour de l'application a été mise en ligne, il y a quelques semaines. Si elle ne s'est pas installée automatiquement, vous pouvez la configurer manuellement en la recherchant sur l'application « Playstore » pour les téléphones de type « Android » ou « Appstore » pour « Iphone ».

Il est maintenant possible d'activer ou pas les notifications sonores en appuyant sur la petite cloche (flèche rouge de l'image ci-contre).

Nicolas PIERHOL : un glorieux combattant napoléonien



Le 5 Mai dernier, nous avons célébré le deuxième centenaire du décès de Napoléon 1er. A cette occasion, remémorons-nous pendant quelques instants les glorieux faits d'un cleurisien à cette époque napoléonienne.

Peu de temps après son élection au poste de Maire de notre commune en 1995, une habitante de la commune, Mme veuve HOUOT de Germainxard, lui remit deux parchemins qui étaient conservés dans un coffre familial. Elle en fit don à la commune et ont été disposés dans une vitrine (créée pour la circonstance) en salle de réunion du Conseil Municipal.

Ces deux documents, « la pensée de l'Empereur à ses compagnons de gloire » et « la désignation de Nicolas PIERHOL pour la Garde Nationale » nous rappellent le Devoir de Mémoire, pour tous ceux qui ont combattu pour défendre notre pays. Ne les oublions pas !!!

Propos recueillis auprès de **M. Michel THOUVENIN**, Maire de Cleurie de 1971 à 1995.



Cérémonie des Déportés



Le 25 Avril dernier, à Cleurie, a eu lieu, en comité restreint, conditions sanitaires obligent, la cérémonie Patriotique dédiée aux victimes et héros de la déportation. Après l'office religieux à Julienrupt, les représentants des 4 communes (Saint-Amé, Le Syndicat, La Forge et Cleurie), se sont retrouvés devant notre Monument aux Morts. Après le dépôt de gerbe et l'énumération des morts, dans une grande émotion, une médaille de bronze de la Légion Vosgienne a été remise à Blanche



HOUOT pour son soutien et son dévouement à l'association.

Les Associations

Le Comité des Fêtes a besoin de vous !



La crise sanitaire nous a fait vivre à tous des mois difficiles, enfermés, isolés et loin de nos proches... Mais il est temps de sortir à nouveau, de se rencontrer, de faire connaissance et de construire des projets communs !

C'est dans ce sens que le Comité des Fêtes recrute ! Disponible seulement quelques jours dans l'année, ou motivé pour vous investir à fond, nous avons besoin de vous !

Depuis des dizaines d'années, le Comité fait vivre notre beau village

de Cleurie ! Que ce soit à travers des voyages, des après-midis jeux ou par le Couraôge et nouvellement la fête Champêtre, il y en a pour tous les goûts ! Mais les nouvelles idées sont évidemment les bienvenues !

Sans les bénévoles, l'association n'a pas d'avenir, nous comptons donc sur vous pour faire perdurer encore et encore cette belle tradition qu'est le Comité des Fêtes de Cleurie !

N'hésitez pas à contacter Alain JACQUOT, le Président au 06 85 63 01 55 pour toute demande d'information.



Activités périscolaires

Mardi 30 mars, nous avons eu la chance de recevoir l'association Petits Débrouillards.

Les enfants ont participé à un atelier avec des expériences sur le thème du réchauffement climatique.

Sensibles à l'écologie, les enfants ont pu se rendre compte de l'impact de la pollution sur notre planète. Ils ont également fait un petit jeu sur les aliments, leur provenance et les conséquences du transport sur l'environnement.

Une fin de journée intéressante pour les enfants qui nous inspirera pour notre futur projet de fresque sur le réchauffement climatique.



Remise de dictionnaires



Le 28 Juin dernier, au Mille Club, notre Maire, Patrick LAGARDE présida la traditionnelle cérémonie (masquée... conditions sanitaires obligent) de remise de dictionnaires aux 6 élèves qui vont quitter dans quelques jours le CM2 de l'école, pour entrer en classe de 6ème en Septembre. Chacun reçut un dictionnaire (français, anglais ou multimédia, selon le choix de l'élève) et également un gilet de sécurité. L'académie, par l'intermédiaire de la directrice de l'école, Mme Emilie BAZIN leur offrit un « recueil des fables de la Fontaine ». Ce fut aussi l'occasion de remercier Mme Sandrine BONNET qui va quitter notre école dans quelques jours pour un nouveau poste à



Basse sur le Rupt.

Renouvelons toutes nos félicitations à Noéline EURIEZ, Léa JACQUEL, Léa KUBLER, Marion MOUGEL, Byron PERIN, Baptiste POIROT, et nos remerciements à l'équipe enseignante de l'école de la Serpentine.

Recensement

À 16 ans, pensez à vous faire recenser !
 Vous avez 16 ans cette année ? Dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire, vous devez vous rendre à la **mairie de votre domicile** afin de vous faire recenser.



Le recensement est une obligation légale qui vous permettra :

- d'être convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- d'être inscrit d'office sur les listes électorales.

Une attestation de recensement vous sera également remise, elle est nécessaire à certaines démarches comme l'inscription au baccalauréat.

Vous pouvez retrouver l'actualité de la Journée Défense et Citoyenneté sur le site internet :

www.defense.gouv.fr/japd/parcours-citoyennete/recensement

Implantation des ruchers :

Elle est soumise aux dispositions suivantes :

15 mètres minimum des routes et voie publiques

La distance des ruches aux propriétés voisines doit être au moins de 6 mètres pour les faces latérales et arrières des ruches extrêmes, 12 mètres pour la planche d'envol.

La distance doit être de 100 mètres au minimum si les propriétés voisines sont des établissements à caractère collectif (hôpitaux, casernes, lieux de culte, écoles, colonies de vacances, usines...)

Toutefois, ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche.



Horaires des travaux de jardinage ou de bricolage

En cette période estivale, petit rappel des horaires à respecter, pour garder notre village propre, mais aussi éviter les querelles de voisinage.

Horaires à respecter (pour l'utilisation d'engins à moteur) :

Jours ouvrables : de 8h 30 à 12h 00 et de 14h 30 à 19h 00

Samedis : de 9h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 19h 00

Dimanches et jours fériés : de 10h 00 à 12h 00



Ne pas faire de feux, la combustion de certains éléments est désagréable et nocive à la santé (en particulier le plastique). La déchetterie est là !

Ne pas laisser divaguer chats et chiens.

Ne pas mettre verre, papier ou plastique à côté des conteneurs pleins, on va à un autre point de ramassage ou à la déchetterie.

Activité économique



Cabinet d'infirmières libérales : Depuis février un cabinet d'activité d'infirmières libérales est ouvert au 34 Route de Nol à Le Syndicat. La commune de Cleurie fait donc partie de notre secteur d'intervention. Nous effectuons les soins à domicile mais également au cabinet si besoin.

Nous sommes joignables au 06 46 57 24 15. de 7h à 20h chaque jour.

Pauline Bonnard et Stéphanie Horvarth

Morgane Coiffure
 Coiffeuse à domicile avec Rdv
 Disponible du lundi au samedi de 9h - 18h00
 10% la 1ère prestation dès 25 € minimum
 06.46.79.58.07 FB: Morgane Coiffure

Depuis quelques semaines, Mme **Morgane Géhin** du Golleton vous propose ses services de **coiffure à domicile**.

Mairie de CLEURIE
 Tél : 03.29.61.12.42
 Mail : mairie.cleurie@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	-	14h00 - 19h00
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	-
Jeudi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Vendredi	-	14h00 - 17h00



La Mairie sera fermée pour congés du lundi 26 juillet au dimanche 15 août 2021.
Permanences du Maire et des adjoints les mercredis de 17h à 19h et les samedis de 9h à 11h.